



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**  
**POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Mont-Carmel.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième (2<sup>ième</sup>) année du rôle triennal d'évaluation 2020, 2021 et 2022 de la Municipalité de Mont-Carmel a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2020;

Que pour l'exercice financier 2021 du rôle d'évaluation foncière 2020, 2021 et 2022 de la municipalité de Mont-Carmel, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la *loi sur la fiscalité municipale*, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la MRC à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/> dans la section « Documentation », sous l'onglet « Évaluation foncière »;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée à la MRC de Kamouraska, à l'attention du directeur général e secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lachance au 235 rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle serait envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Mont-Carmel, le 14 septembre 2020.

Maryse Lizotte

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Maryse Lizotte, résidant à Mont-Carmel, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément aux dispositions de l'article 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit en publiant une copie dans le journal Le Placoteux, et en affichant une copie entre 16 h et 17 h, le 14 septembre 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir : Édifice municipal et bibliothèque.

Donné à Mont-Carmel, le 14 septembre 2020.



---

Maryse Lizotte,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière